

Communiqué de presse - Bobigny, le 18 Septembre 2019

## Le Département de Seine-Saint-Denis prend un arrêté d'interdiction de l'usage de pesticides sur son territoire

**Le Département de la Seine-Saint-Denis, représenté par son Président Stéphane Troussel et son Vice-président chargé de l'écologie urbaine Bélaïde Bedreddine, a signé mercredi 18 septembre un arrêté interdisant l'usage de pesticides sur son territoire. Cet engagement vient soutenir et renforcer les décisions déjà prises en ce sens par plusieurs villes de France et par le Département du Val de Marne.**

Bien qu'essentiellement urbain, le Département de Seine-Saint-Denis souhaite par cet arrêté prendre toute sa part dans la lutte pour la préservation de l'environnement et la protection de la santé des populations de son territoire, dans la lignée du mouvement d'alerte lancé par plusieurs communes, dont les villes de Stains, Tremblay-en-France, Les Lilas, Villemomble, Bobigny, Montfermeil et Epinay-sur-Seine en Seine-Saint-Denis.

Cet arrêté accentue par ailleurs la politique menée de longue date par le Département de Seine-Saint-Denis en faveur de la transition écologique. En effet, cela fait désormais près de 10 ans, bien avant les obligations réglementaires, que le Département n'utilise plus de produits phytosanitaires pour l'entretien de ses 1800 hectares de parcs départementaux ou pour celui des espaces extérieurs des propriétés départementales.

Plus encore, cet arrêté vise à permettre d'aller plus loin en incitant les entreprises privées à abandonner l'usage de pesticides.

*« Il est de notre devoir, lorsque l'Etat tarde à prendre des mesures courageuses en faveur de la santé des populations, que les territoires jouent un rôle d'alerte et se mobilisent pour faire réellement bouger les choses, au profit de l'intérêt général. C'est tout le sens de cet arrêté que j'ai souhaité prendre. »* **Stéphane Troussel, Président du Département de la Seine-Saint-Denis**

### Contact Presse

Conseil Départemental de Seine-Saint-Denis

Grégoire Larrieu / [glarrieu@seinesaintdenis.fr](mailto:glarrieu@seinesaintdenis.fr) / [06 35 84 13 82](tel:0635841382)